Renseignements

Bureau du Registre civique
Place du Motty 4
1024 Ecublens

Tél. 021 695 33 70

registre.civique@ecublens.ch

Horaires

Lundi : 8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi à vendredi : 8 h - 12 h / 14 h - 16 h 30

Vote par correspondance

Chaque électeur reçoit le matériel de vote à son domicile, comprenant une carte de vote, le(s) bulletin(s) de vote, l'enveloppe de vote, ainsi qu'une brochure explicative.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré peut s'adresser au bureau du Registre civique, jusqu'au vendredi 12 h précédant la votation (clôture du rôle).

Comment voter par correspondance ?

Mode d'emploi sur le site du Canton de Vaud.

Il vous faut tout simplement :

Phoca PDF

- Compléter les bulletins de vote et les glisser dans l'enveloppe de vote (enveloppe jaune).
- Compléter la carte de vote en inscrivant votre date de naissance complète et la signer. Sans ces renseignements votre vote sera refusé.
- Renvoyer à l'aide de l'enveloppe de transmission (enveloppe grise) la carte de vote, ainsi que l'enveloppe de vote (enveloppe jaune).

Pour une famille, vous pouvez utiliser une grande enveloppe neutre, affranchie, contenant plusieurs enveloppes de transmission (enveloppe grise).

Délai de renvoi

Pour le renvoi de votre vote, vous avez la possibilité soit :

- de déposer votre enveloppe de transmission (avec carte et enveloppe de vote) jusqu'au **dimanche de la votation, à 11 h** au plus tard, dans l'une des urnes « votations-élections » qui se trouvent:
  - à l'extérieur de l'Hôtel de Ville (en bas des escaliers), place du Motty 4 ou
  - à l'extérieur du Centre socioculturel, place François Silvant;
- de renvoyer, **par courrier A**, votre enveloppe de transmission dûment affranchie, **au plus tard le jeudi précédant la votation;**
- de renvoyer, **par courrier B**, votre enveloppe de transmission dûment affranchie, **au plus tard le mardi précédant la votation.**

Phoca PDF

Autres votes

Vote au bureau de vote

Il est encore possible de vous rendre dans le bureau de vote mentionné ci-après (en vous munissant de votre enveloppe de vote reçue à domicile) :

Bureau de vote :
Collège du Pontet
Route du Bois 6
Dimanche de la votation de 9 h 30 à **11 h**.

Votes des personnes malades

Les citoyens âgés, malades ou handicapés peuvent voter à domicile. Ils doivent en informer le bureau du Registre civique au plus tard le vendredi, 12 h, avant la votation.

Vote des nouveaux citoyens suisses

Suite à la naturalisation, les nouveaux citoyens suisses obtiennent tous les droits politiques.

A cet effet, ils sont priés de bien vouloir en informer le bureau du Registre civique, au plus tard le vendredi, à 12 h, précédant la votation.

Phoca PDF